**NATIONS UNIES**

**TD**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/WG.7/L.1/Add.1
5 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement
Première session
Genève, 3 avril 1995
Point 7 de l'ordre du jour

# PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LE ROLE DES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT SUR SA PREMIERE SESSION

Rapporteur : Mme Booth di Giovanni (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Additif

POINTS 3 ET 4 (suite)

Orateurs : Afrique du Sud
Egypte
Ethiopie

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 14 avril 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5657 ou 5655

GE.95-51272 (F)

## Chapitre I

## ROLE DE L'ETAT DANS L'INSTAURATION DE CONDITIONS FAVORABLES A LA PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET AU DEVELOPPEMENT VIABLE DES ENTREPRISES, EN PARTICULIER DES PME, POUR CE QUI EST :

a) Du cadre réglementaire et les structures d'encouragement

b) De la mise en valeur des ressources humaines

c) Du renforcement des institutions et de l'appui institutionnel

d) Du secteur informel et de son intégration à l'économie formelle

(Point 3 de l'ordre du jour)

et

## DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS ET ROLE DES PME, COMPTE DUMENT TENU DES AVANTAGES POUVANT DECOULER DU PROCESSUS DE GLOBALISATION

(Point 4 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Le représentant de l'Afrique du Sud a évoqué le processus en cours dans son pays pour définir le rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la petite entreprise, en soulignant que le Gouvernement sud-africain était attaché à l'initiative et à la croissance économiques. L'existence de millions de Sud-Africains sans emploi ou sous-employés soulignait toute l'importance de la création d'emplois et d'une croissance durable et équitable. Il était entendu que le véritable moteur de cette croissance était le secteur privé, mais que le gouvernement devait contribuer à la mise en place de conditions favorables. La promotion du secteur des petites entreprises était l'une des priorités du programme de reconstruction et de développement. L'activité des petites, moyennes et microentreprises (PMME) était jugée essentielle à la création d'emplois, à la croissance économique et à un développement équitable. Il y avait, en Afrique du Sud, plus de 800 000 PMME, qui employaient un quart environ de la main-d'oeuvre. Le représentant a énuméré les facteurs déterminants d'une stratégie efficace de promotion de ces entreprises : mise en place d'un cadre juridique et réglementaire, accès aux marchés et au financement, accès à des bâtiments commerciaux et industriels d'un prix raisonnable, acquisition de compétences et accès à la technologie appropriée. Parmi les groupes exigeant une attention particulière figuraient les habitants des zones rurales défavorisées et

les femmes. Le représentant a ensuite attiré l'attention sur certains facteurs utiles au développement des PMME qui avaient été négligés, dont les marchés et les contrats de sous-traitance publics, les mécanismes spécialisés de garantie du crédit et les programmes sectoriels de formation. L'Afrique du Sud mettait actuellement au point un schéma directeur pour le développement des PMME en consultation avec le secteur et les communautés. A cet égard, le représentant a évoqué le livre blanc récemment publié sur la stratégie nationale pour le développement et la promotion de la petite entreprise en Afrique du Sud, l'organisation récente d'une conférence nationale sur le développement de la petite entreprise et la création imminente d'une Direction principale pour le développement des petites entreprises au sein du Ministère du commerce et de l'industrie. Enfin, il a mentionné les objectifs à l'appui du développement des petites, moyennes et microentreprises en Afrique du Sud, pour la réalisation desquels le gouvernement assurerait la coordination d'ensemble. L'objectif premier était de "créer un environnement favorable aux petites entreprises".

2. Le représentant de l'Egypte a exposé l'expérience de son pays, où le développement des PME était encouragé par le Fonds social de développement, de création récente et dont les principaux objectifs étaient notamment le renforcement de l'efficacité économique et la création d'emplois. A cet égard, une attention particulière était accordée à la promotion des femmes et à la protection de l'environnement. Le Fonds social de développement avait pour tâche spécifique de faciliter la création de PME et l'expansion des PME existantes. La sélection des entreprises reposait sur les critères suivants : potentiel d'expansion de l'emploi, existence de perspectives viables, capacité technologique, perspectives de développement durable et qualité de la gestion. En matière de prêts, les PME bénéficiaient de taux d'intérêt préférentiels de 9 % par an, contre un taux normal de 16 %. Les prêts étaient distribués avec l'aide d'ONG. Parmi les obstacles rencontrés, il fallait citer la sélection d'entrepreneurs répondant aux critères, la lourdeur des procédures bureaucratiques, le manque de fonds, des problèmes de commercialisation et de distribution et la puissance de monopole des sociétés transnationales.

3. Le représentant de l'Ethiopie a pris la parole pour actualiser la communication de son pays (TD/B/WG.7/Misc.10). Des études visant à améliorer la politique foncière urbaine étaient en cours, mais la question foncière avait, entre-temps, été résolue. La politique appliquée avait permis aux PME

d'obtenir les terrains nécessaires de sorte qu'il n'y avait pas de discrimination entre les grandes et les petites entreprises. L'organisme chargé des privatisations avait identifié les entreprises devant être privatisées d'ici à la fin de juin 1995, qui relevaient de quatre secteurs : hôtellerie, commerce de détail, agriculture et industrie. Priorité avait été donnée aux entreprises dont les actifs étaient inférieurs à 20 millions de birr (environ 3,3 millions de dollars E.-U.), qui représentaient entre 51 et 75 % de la totalité des entreprises devant être privatisées. Dans le souci de corriger le déséquilibre de développement entre les régions, le Gouvernement éthiopien avait adopté une structure d'incitations différenciées qui encourageait l'investissement dans les régions relativement défavorisées.

---